

VENEZUELA: ACTION LETTRE POUR JAVIER TARAZONA

UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS DÉTENU ARBITRAIREMENT DEPUIS DEUX ANS

Javier Tarazona est un défenseur des droits humains vénézuélien, enseignant à l'université, chercheur et directeur de l'ONG FundaREDES. Il a été placé en détention arbitraire le 2 juillet 2021 après avoir tenté de porter plainte auprès du Bureau du procureur général de Coro, dans l'ouest du Venezuela. Il a été depuis inculpé pour incitation à la haine, trahison et «terrorisme». Son audience préliminaire s'est tenue avec plus de cinq mois de retard, le 16 décembre 2021.

Javier Tarazona est un prisonnier d'opinion, emprisonné pour ses travaux de défense des droits humains. Sa santé s'est gravement détériorée par manque d'accès à des soins médicaux. Il doit être libéré immédiatement et sans condition.

Le 2 juillet 2023 marquera le deuxième anniversaire de la détention de Javier Tarazona.

Ce défenseur des droits humains a urgemment besoin de soins médicaux adaptés et sûrs. Il faut rappeler les effets aggravants de l'emprisonnement à long terme sur sa santé, qui continue de nous préoccuper grandement.

PASSEZ À L'ACTION !

■ **Veillez écrire une lettre courtoise** en espagnol, anglais ou dans votre propre langue **au Procureur général du Venezuela** pour lui demander d'ordonner la libération immédiate et sans condition de Javier Tarazona et, dans l'attente de celle-ci, de veiller à ce qu'il ait accès à des soins médicaux de toute urgence.

→ **Formule d'appel** : Estimado Tarek William Saab, / Dear Mr Tarek William Saab, / Monsieur le Procureur général,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en espagnol et en anglais** est à disposition sur www.amnesty.ch : <https://www.amnesty.ch/fr/pays/ameriques/venezuela/docs/2023/action-lettre-pour-une-prisonnier-d-opinion>

Ou mettez les mots clés pour la recherche: 🔍 le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note:**

Veillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination. Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

■ **Action(s) supplémentaire(s)** - Conseils pour les **réseaux sociaux**.

Message suggéré: .@TarekWilliamSaab, libérez immédiatement le prisonnier d'opinion et défenseur des droits humains @javiertarazona de l'ONG @FundaREDES. Sa santé est menacée et il doit recevoir des soins de toute urgence. Cessez de criminaliser les ONG au #Venezuela. #LiberenAJavierTarazona

LETTRE COURTOISE À

Procureur général du Venezuela
Tarek William Saab

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE:

E-mail: ministeriopublico@mp.gob.ve

Twitter: [@TarekWilliamSaab](https://twitter.com/TarekWilliamSaab)

Instagram: [tarekwilliamsaabh](https://www.instagram.com/tarekwilliamsaabh)

↳ Les actions sur les réseaux sociaux sont largement préférées, car il n'y a pas de service postal opérationnel au Venezuela et les comptes e-mail sont souvent désactivés.

PAR POSTE VIA L'AMBASSADE:

Procureur général du Venezuela, Tarek William Saab
Edificio Sede Principal del Ministerio Público,
Esquinas de Misericordia a Pele El Ojo Avenida México, Caracas
c/o Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela
Case Postale 237, 3097 Liebefeld

COPIE À

Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela
Case Postale 237
3097 Liebefeld

Fax: 031 371 64 69

E-mail: embajada@embavenez-suiza.ch

Procureur général du Venezuela
Tarek William Saab
c/o Ambassade de la République
Bolivarienne du Venezuela
Case Postale 237
3097 Liebefeld

Concerne : Javier Tarazona

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris car je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation concernant la situation de Javier Tarazona.

Ce prisonnier d'opinion et défenseur des droits humains, directeur de l'organisation FundaREDES, continue d'être détenu arbitrairement et d'être soumis à une procédure pénale inéquitable. Il doit être libéré immédiatement et sans condition, afin qu'il puisse recevoir les soins médicaux dont il a besoin de toute urgence.

Javier Tarazona a été arrêté le 2 juillet 2021, alors qu'il s'apprêtait à dénoncer des actes de harcèlement commis par les forces de sécurité auprès du procureur général de la ville de Coro. Il a ensuite été inculpé pour «incitation à la haine, trahison et terrorisme». Ce n'est que le 16 décembre 2021 qu'a eu lieu l'audience préliminaire de son procès.

Javier Tarazona est un prisonnier d'opinion.

Je vous demande donc de le libérer immédiatement et sans condition. En attendant sa libération, veuillez également à ce qu'il reçoive les soins médicaux dont il a besoin de toute urgence.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela, Case Postale 237, 3097 Liebefeld
Fax: 031 371 64 69 / E-mail: embajada@embavenez-suiza.ch

TURQUIE: ACTION LETTRE POUR LES «MÈRES DU SAMEDI»

RASSEMBLEMENTS DE COMMÉMORATION DES VICTIMES DE DISPARITION FORCÉE INTERDITS

Le 25 août 2018 à Istanbul, la police a utilisé du gaz lacrymogène et des canons à eau pour disperser un rassemblement pacifique composé principalement de femmes, âgées de plus de 80 ans pour certaines, appelées les «Mères du samedi». Depuis le milieu des années 1990, celles-ci organisent des manifestations silencieuses pacifiques pour dénoncer la disparition forcée de membres de leur famille. Les autorités ont récemment décidé d'interdire ces rassemblements lors desquels elles réclament justice pour leurs proches. Plus de 46 personnes, dont des parents de personnes «disparues», sont poursuivies en raison de leur participation au 700^e rassemblement du 25 août 2018.

Le 23 février 2023, une décision concernant la requête de Maside Ocak (membre des Mères du samedi, dont le frère a été victime de disparition forcée dans les années 1990) relative à l'interdiction du 700^e rassemblement sur la place Galatasaray en août 2018 a été publiée au Journal officiel. La cour a jugé que le droit de Maside à la liberté de réunion pacifique avait été violé et que la décision devait être envoyée au gouvernorat de Beyoglu «afin d'empêcher toute violation de ce droit à l'avenir». Malheureusement, les autorités turques n'ont pas respecté la décision de la Cour constitutionnelle du 23 février 2023. Les défenseur-es des droits humains n'ont toujours pas le droit de se rassembler sur la place emblématique de Galatasaray.

Depuis le 8 avril 2023, les rassemblements devant le monument ont repris mais les autorités ont dispersé et arrêté les participant-e-x-s à plusieurs reprises.

La prochaine audience est prévue le 7 juillet 2023. Cette procédure fait suite à la dispersion violente et l'arrestation du groupe le 25 août 2018, lors de leur 700^e rassemblement visant à demander justice pour leurs proches sur la place Galatasaray. Le groupe est poursuivi en vertu de la loi sur les rassemblements et les manifestations.

PASSEZ À L'ACTION !

■ **Veillez écrire une lettre courtoise** en turc, anglais ou votre propre langue **au ministre de l'Intérieur** pour lui demander d'autoriser pour les proches des victimes de disparition forcée et les personnes qui leur ont apporté leur soutien à se rassembler pour exercer leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, garanti à la fois par le droit international relatif aux droits humains et la législation nationale en la matière.

→ **Formule d'appel** : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur www.amnesty.ch :

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/turquie/docs/2023/action-lettre-pour-les-meres-du-samedi>

Ou mettez les mots clés pour la recherche: ⓘ le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**

→ **Frais d'envoi**: CHF 1.80

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note**:

Veillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.

Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

■ **Action(s) supplémentaire(s)**: Vous pouvez également vous engager **sur les réseaux sociaux**.

Voir les informations en ligne (via le lien ci-dessus ou la recherche ⓘ par les mots-clés)

LETTRE COURTOISE À

Ministre de l'Intérieur
M. Süleyman Soylu
Devlet Mahallesi
İçişleri Bakanlığı,
Çankaya, Ankara 06580
Türkiye / Turquie

Fax: +90 312 418 1795

E-mail: basin@icisleri.gov.tr

COPIE À

Ambassade de la République de Turquie
Lombachweg 33
Case postale 34
3000 Berne 15

Fax: 031 352 88 19

E-mail: botschaft.bern@mfa.gov.tr

Ministre de l'Intérieur
M. Süleyman Soylu
Devlet Mahallesi, İçişleri Bakanlığı
Çankaya, Ankara 06580
Turquie / Türkiye

Concerne : «Les mères du samedi»

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous contacter pour vous demander de faire respecter les droits des personnes qui souhaitent défendre et commémorer leurs proches disparus depuis des années.

Depuis 1995, celles que l'on appelle les «Mères du samedi» se sont réunies semaine après semaine sur la place Galatasaray à Istanbul pour réclamer justice pour leurs proches disparus.

Lorsque la veillée a eu lieu pour la 700e fois le 25 août 2018, la police a dispersé la manifestation pacifique, organisée en majorité par des femmes, avec des gaz lacrymogènes, des balles en plastique et des canons à eau. Depuis, les autorités empêchent les rassemblements du groupe, alors qu'il a toujours été pacifique et n'a jamais incité à la violence. Certains membres ont plus de 80 ans.

Par la présente, je vous demande de veiller à ce que la veillée puisse avoir lieu sans restrictions illégales et que les participant-e-x-s puissent à nouveau exercer leurs droits à la liberté d'expression et de réunion.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République de Turquie , Lombachweg 33 , Case postale 34 , 3000 Berne 15
Fax: 031 352 88 19 / E-mail: botschaft.bern@mfa.gov.tr